

## Séance publique du 1 mars 2006

### Délibération n° 2006-3218

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Feyzin

objet : **Rue des Razes - Travaux de requalification - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis la réalisation des voies de chemin de fer, puis de l'autoroute A 7 et du complexe pétrochimique, le centre de la commune de Feyzin s'est transféré sur le sommet de la colline. Néanmoins, le quartier des Razes, situé entre l'A 7 et la voie ferrée, qui est inscrit en catégorie 2 au contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et qui, par ailleurs, souffre d'une inscription dans les périmètres de protection des risques technologiques, compte aujourd'hui plus de 2 000 habitants et nécessite pour cela une intervention urbaine afin de favoriser la vie locale, les conditions d'habitat, les commerces et les services de proximité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de requalification de la rue des Razes, qui constitue la rue principale du quartier et l'axe historique de la commune depuis la colline jusqu'au Rhône.

Cette opération de requalification, depuis la gare jusqu'à la place Claudius Berry, a pour objectifs de favoriser :

- les cheminements pour piétons,
- la visibilité commerciale et le stationnement de courte durée,
- la relation avec la place Claudius Berry (et au-delà le lien piétonnier et cycliste avec le Rhône),
- l'accès à la gare SNCF dont le réaménagement dans le cadre d'un contrat gare entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine a été récemment présenté au Conseil.

Le projet, qui a été validé par le comité de pilotage du contrat de ville de Feyzin, prévoit la reprise complète de la chaussée en modifiant son tracé afin d'agrandir les trottoirs, de remettre les cheminements pour piétons dans l'axe historique de la place Claudius Berry et de l'accès au Rhône. Ce projet accompagne également la construction de logements sociaux par l'Opac du Grand Lyon.

Le coût global du projet est estimé à 1 041 800 €, répartis comme suit :

- 956 800 € en dépenses TTC sur le budget principal,
- 85 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'assainissement, pour le raccordement en eaux usées des logements situés le long la rue.

L'opération sera réalisée par les services communautaires, la cohérence avec le projet d'aménagement des abords de la gare étant assurée par l'intervention du même maître d'œuvre jusqu'à la phase avant-projet. La commune de Feyzin et le Syndicat intercommunal de gestion de l'énergie de la région lyonnaise (Sigerly) réaliseront et financeront les travaux relevant de leurs compétences respectives.

Les travaux seraient réalisés en 2006 et 2007.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme et du Bureau respectivement les 9 et 30 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux de requalification de la rue des Razes à Feyzin, pour un coût global prévisionnel de 1 041 800 €.

**2° - L'opération** Feyzin : les Razes, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 1 041 800 € en dépenses, répartis comme suit :

- 956 800 € sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

. 215 000 € en 2006,

. 741 800 € en 2007,

- 85 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,